



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 26 septembre 2011 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 06/2011 relatif à la détermination des indemnités du Conseil Communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2011 2016
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'accepter les propositions d'indemnités du Conseil Communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité selon les données du présent préavis
2. d'accepter de financer ces dépenses par le budget ordinaire de fonctionnement

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 26 septembre 2011.

Le Président

  
Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

  
Isabelle Vouillamoz